

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 novembre 2016 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, ROUSSINE Evelyne, BIDAULT Marie-Françoise, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISET André, POULET Daniel, JEANNIARD Pascal, JARDON Stéphane, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert, HERCHUEL Christophe, THOMAS Ludovic

Procurations : Joëlle DUFOUR à POULET Daniel, CAMPOS Laurent à JEANNIARD Pascal

Secrétaire de séance : Evelyne ROUSSINE

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 15 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

I) Conflit entre la commune et l'ONF

Suite au conflit avec l'ONF en ce qui concerne la vente des grumes et bois de chauffage rétrocedés par GRTgaz pour 75 000 €, la COFOR (association des communes forestières) et l'association des Maires de France, consultées se sont montrées perturbées, voir scandalisées par cette main mise. Ils nous ont cependant conseillés d'obtempérer ; l'ONF arguant le fait qu'elle n'a perçu qu'une indemnité de la part de GRTgaz, mais que la vente en elle-même n'a jamais été effectuée, d'où sa revendication légitime selon le code forestier.

Devant la menace de tribunal et de 4 500 € d'amende, la commune ne peut en aucun cas avoir gain de cause. Le conseil municipal reconnaît l'arnaque et considère scandaleux l'attitude de l'ONF ainsi rémunéré 2 fois 12 %.

II) Rapport des commissions :

Forêt :

- ✓ 18 stères de bois (chêne, charme et tremble) en 2 mètres, façonnés par GRTgaz Lieudit « Pointe de L'aige », en bordure de chemin, sont en vente. Mise à prix de 20€ le stère.
- ✓ Parcelle 3B, houppiers de chêne à vendre 6 € le stère. 20 € seront demandé à l'inscription. Le bois façonné devra être correctement empilé pour le stérage. Inscription avant le 15 décembre 2016, délai d'exploitation 15 octobre 2017. Paiement impératif au stérage.

Téléphone aux heures des repas : Monsieur Daniel POULET 03 80 21 00 44

Bâtiments :

Accessibilité : Les dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de la Sous-Préfecture (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), de la préfecture (fonds de soutien à l'investissement des collectivités locales) et du conseil départemental (travaux d'investissement sur les bâtiments publics non protégés).

Vie scolaire :

- ✓ Le conseil municipal remercie Madame Bardot-Farache, institutrice des maternelles, pour l'organisation et la participation de la chorale des enfants de l'école à la cérémonie du 11 novembre.
- ✓ La commission école se réunira prochainement afin d'étudier la solution technique et matérielle la mieux adaptée aux écoles en ce qui concerne le renouvellement du matériel informatique, l'installation d'un deuxième tableau numérique interactif et le système de téléphonie.
- ✓ Suite au conseil d'école du 18 octobre dernier, le conseil municipal prend acte des remerciements de l'équipe enseignante pour les travaux de rénovation des salles de classe et des demandes de travaux à venir.

Commission animation :

70 repas ont été servis le 11 novembre dernier, les participants ont été satisfaits de leur journée.

La distribution des cadeaux de Noël aux enfants des écoles aura lieu le 9 décembre prochain à l'occasion du spectacle organisé par les écoles.

Les colis de fin d'année seront livrés prochainement et distribués aux anciens par les membres du conseil municipal entre le 16 et le 18 décembre.

III) Affaires et questions diverses :**Plateforme de compostage :**

Un devis d'un montant de 8 137 € a été réalisé, pour évacuer les déchets et créer un chemin d'accès facilitant l'accès et la circulation sur le site. La législation étant de plus en plus drastique sur les normes régissant ce genre de plateforme, le conseil municipal décide d'attendre d'avoir plus d'information avant d'autoriser une éventuelle réouverture, la loi sur l'eau entrant en ligne de compte.

Association Labergement Patrimoine :

L'association a pour projet le financement et l'installation dans l'entrée de l'église d'une borne de présentation de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40

Informations diverses

Inscription sur les listes électorales : Vous avez jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre pour vous inscrire sur les listes électorales.

Vœux du Maire Toute la population est invitée le **vendredi 13 janvier à 19 heures** à la salle des fêtes.

Concert de la chorale du Jacquemart à l'église de Labergement **vendredi 16 décembre à 20 heures.**

Tout propriétaire d'arbres entravant les lignes électriques sera responsable en cas de coupure du réseau électrique.